

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement
de CHF 44'150'000.- pour l'acquisition foncière et
immobilière de l'Unité centralisée de production
alimentaire du CHUV et de la plateforme logistique
Plexus Santé CHUV-HUG**

du 11 octobre 2022

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 44'150'000.- est accordé pour l'acquisition foncière et immobilière de l'Unité centralisée de production alimentaire du CHUV et de la plateforme logistique Plexus Santé CHUV-HUG.

Art. 2

¹ Ce montant est prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et sera amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 11 octobre 2022.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéquoz

I. Santucci

Date de publication : 4 novembre 2022

Délai référendaire : 8 janvier 2023